



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 02 juin 2025 à 18 heures 00 minutes
Salle du Conseil de la Mairie de Bresnay

Quorum : 6

Présents :

Mme ALBERTINI Coraline, M. ALLIX Christian, M. BENARD Raymond, M. CHERVIER Alain, Mme GUILLOT Sandrine, Mme SLOMA Pascale

Procurations :

Mme DJAFRI Françoise donne pouvoir à M. CHERVIER Alain, M. DUBUISSON Pierre donne pouvoir à M. ALLIX Christian

Absente :

Mme CREVISIER Sabrina

Excusés :

Mme DJAFRI Françoise, M. DUBUISSON Pierre

Secrétaire de séance : Mme SLOMA Pascale

Président de séance : M. CHERVIER Alain

02062025-01 - Avenant n°2 au Contrat RCVCB 2023/2025 Département de l'Allier – Commune de Bresnay

Monsieur le Maire rappelle la délibération 23/01/2023-01 approuvant le contrat « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » signé entre Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier et le maire de Bresnay.

Monsieur le maire rappelle que ce plan d'actions d'un montant de 400 000 € HT à réaliser au cours des années 2023, 2024 et 2025 prévoit des travaux d'habitat, de vitalité et de cadre de vie.

Dans le cadre du dispositif RCVCB, le Conseil Départemental de l'Allier accorde une subvention globale de 30 % du montant des travaux HT. Des subventions complémentaires peuvent être accordées par l'ÉTAT dans le cadre de la DETR, par la RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES dans le cadre du Bonus Ruralité ou du Contrat Région et par MOULINS COMMUNAUTÉ dans le cadre du Fonds de Concours aux Communes Rurales.

Un avenant n°1, approuvé par délibération 30/09/2024-02 et signé le 19 novembre 2024 a permis de modifier les montants compte-tenu des dépenses réelles des travaux réalisés et de l'actualisation des projets à venir.

Un avenant n°2 doit également permettre une nouvelle actualisation de ce contrat. Le total des actions est augmenté, quant à l'aide du Département, elle reste fixée à 120 000 €.

Le projet de tableau modifié « Synthèse du plan de financement prévisionnel », annexé à la présente délibération, est présenté au Conseil Municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

APPROUVE

1- le tableau modifié « Synthèse du plan de financement prévisionnel » tel qu'il figure en annexe,

AUTORISE

1- Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 au contrat « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » entre le Département de l'Allier et la Commune.

Annexe à la délibération :

Reconquête centre ville centre bourg - Commune de Bresnay - Annexe délibération 02062025-01
Synthèse du plan de financement prévisionnel - AVENANT 2

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel								
				Département		Etat		Région		Intercommunalité		
				Subvention en €	Taux	Subvention en €	Taux	Subvention en €	Taux	Subvention en €	Taux	
2023	Transformer le rdc de l'ancienne agence postale en studio + annexe d'une pièce au R+1	HABITAT	25 421,52	15 168,46	59,67 %					5 084,30	20,00 %	
	Remplacer les fenêtres du logement au dessus de l'Auberge	HABITAT	6 525,00	3 915,00	60,00 %					1 305,00	20,00 %	
	Réfection du pignon du logement rue des Anciens Maires	HABITAT	10 538,50	6 323,10	60,00 %					2 107,70	20,00 %	
TOTAL 2023				42 485,02	25 406,56	59,80 %				8 497,00	20,00 %	
2024	Réfection du logement communal chemin du Plaisir	HABITAT	60 464,33	36 278,60	60,00 %					12 092,86	20,00 %	
	Construction d'un micro espace multifonctionnel au bord du ruisseau	VITALITE	73 615,00			25 765,25	35,00 %	29 446,00	40,00 %	3 680,75	5,00 %	
	Aménagement de l'espace public au bord du ruisseau	CADRE DE VIE	52 843,65	6 900,00	13,06 %	5 075,00	9,60 %	19 600,00	37,09 %	7 625,00	14,43 %	
TOTAL 2024				186 929,98	43 178,60	23,10 %	30 840,25	16,50 %	49 046,00	26,24 %	23 398,61	12,52 %
2025	Reconstruction d'une annexe pour l'auberge communale	VITALITE	131 215,00			39 364,50	30,00 %	39 354,50	30,00 %			
	Réfection du logement communal 6 C Rue des Anciens Maires	HABITAT	126 956,00	51 414,84	40,49 %					25 399,20	20,00 %	
TOTAL 2025				258 211,00	51 414,84	19,91 %	39 364,50	15 %	39 364,50	15,25 %	25 399,20	9,84 %
TOTAL GENERAL				487 619,00	120 000,00	24,61 %	70 204,75	14,40 %	88 410,50	18,13 %	57 294,81	11,75 %
				Cadre de vie	52 843,65	10,84 %						
				habitat	229 945,35	47,16 %						
				vitalité	204 830,00	42,01 %						
					487 619,00	100,00 %						
				Contrat	400 000,00	120 000,00						

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02062025-02: Rénovation logement communal 60 rue des Anciens Maires – Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle l'opération inscrite au programme RCVCB 2023/2025, orientation Habitat, qui consiste à rénover un logement communal au 60 rue des Anciens Maires.

Les travaux seront les suivants :

1 - Travaux d'amélioration énergétique :

- Reprise du dallage au rez-de-chaussée et isolation,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Doublage de l'ensemble des murs extérieurs isolation des combles,
- Carrelage sur dallage rez-de-chaussée,
- Remplacement de l'installation de chauffage,
- Remplacement de la VMC.

2 -Travaux hors amélioration énergétique :

- Remplacement de fenêtres de toit,
- Travaux de menuiseries intérieures,
- Travaux de plâtrerie peinture,
- Pose de carrelage mural,
- Revêtement de sol,
- Plomberie,
- Reprise de l'installation électrique.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 126 996,00 € HT soit 139 695,60 € TTC.

Ces travaux débuteront au 3ème trimestre 2025. Ils sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la commune peut bénéficier d'une aide du Département de l'Allier, conformément au tableau prévisionnel du contrat RCVCB 2023/2025,

Une aide financière de 20 % du montant des travaux peut être accordée par MOULINS Communauté au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales.

Le financement serait le suivant :

	Montant	% montant HT
Département de l'Allier RCVCB Habitat	51 414,84 €	40,49 %
MOULINS Communauté Fonds de concours aux communes rurales	25 399,20 €	20,00 %
Total aides publiques	76 814,04 €	60,49 %
Autofinancement	50 181,96 €	39,51 %
Total général HT	126 996,00 €	100,00 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1- de réaliser l'opération « rénovation logement communal au 60 rue des Anciens Maires »,

RAPPELLE

1. que ce programme de travaux est inscrit au Budget Primitif 2025,

SOLLICITE

1. auprès du Conseil Départemental de l'Allier une subvention de 51 414,84 € au titre du dispositif « RCVCB »,
2. auprès de MOULINS Communauté une subvention de 25 399,20 € au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales.

MANDATE

1. Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02062025-03 : Travaux voirie 2025 - demande d'accord définitif subvention solidarité CD03.

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de reprise de la voirie sur 3 voies communales entériné par délibération 07/04/2025-04.

Les travaux consistent à refaire en enrobés les entrées de la route des Pligeats et de la route des Tartarins et à réaliser des enduits bicouches sur une partie de la route des Pligeats et une partie de la route des Vernusses près du lieu-dit « les Bergerats ».

Le montant des travaux s'élève à 11 012,50 € HT, soit 13 215,00 € TTC.

Ces travaux, inscrits au Budget Primitif 2025, seront réalisés au cours de l'année 2025.

Après une demande d'accord de principe au titre du dispositif « Solidarité Départementale », le Département de l'Allier a apporté une réponse favorable. Un accord définitif doit être sollicité avec un plan de financement actualisé.

Le financement est le suivant :

	Montant	% du montant HT
Département de l'Allier Dispositif de solidarité départementale : 10 000 € HT x 50 %	5 000,00 €	45,40 %
Autofinancement	6 012,50 €	54,60 %
Total général HT	11 012,50 €	100,00 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

CONFIRME

1. la réalisation les travaux de voirie précités au cours de l'année 2025,
2. que ce programme de travaux est inscrit au Budget Primitif 2025,

SOLLICITE

1. auprès du Conseil Départemental de l'Allier une subvention de 5 000 € au titre du dispositif « Solidarité Départementale »,

MANDATE

1. Monsieur le Maire pour adresser au Département la demande d'accord définitif,
2. Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02/06/2025-04 : Incription des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°02122015-04 concernant l'inscription des chemins aux PDIPR.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au travail mené sur l'adressage et le recensement des chemins ruraux, il convient de mettre à jour la liste des chemins ruraux à préserver au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), géré par le Conseil Départemental.

Il présente également aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

DIT

1. Que les délibérations antérieures (13 décembre 1985, 7 mars 2001, 27 avril 2006, 1er février 2007, 10 février 2011 et 2 décembre 2015), traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée sont réputées caduques.

DONNE

1. Un avis favorable à la demande de modification du PDIPR

S'ENGAGE

1. conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits.
2. en cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, à proposer, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent.

DEMANDE

1. au titre de la protection des chemins ruraux, l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée à la présente délibération et énumérés ci-après :

- 1- chemin des Pieds Jaunes
- 2- chemin de Champagnat
- 3- chemin des Aubrelles
- 4- chemin des Quartes
- 5- chemin des Champs Carrés
- 6- chemin des Pierroux
- 7- chemin des Coudrais
- 8- chemin de la Picarde
- 9- chemin de Vesvre
- 10- chemin du Four à Chaux
- 11- chemin du Paradis
- 12- chemin de la Jonchère
- 13- chemin des Rues
- 14- chemin du Stade
- 15- chemin des Coudrais

16- chemin de Soupaize
17- chemin du Bois de Soupaize
18- chemin du Champ Dayant
19- chemin des Champs du Bois
20- chemin du Champ Loup
21- chemin de Château Gaillard
22- chemin des Touzets
23- route des Pligeats
24- chemin des Grands Prés
25- chemin de la Robinelle
26- chemin de la Goutte
27- chemin de Givry
28- chemin de Lariaux
29- chemin du Pont
30- chemin des Teilles
31- chemin des Vernusses
32- allée des Issards
33- chemin de la Loge
34- chemin du Roc
35- chemin du Plaisir
36- traverse de Bellevue
37- chemin des Tartarins
38- chemin du Bois de Bresnay
39- chemin des Périgons
40- chemin des Janigons
41- chemin des Moussets
42- chemin des Petits Moussets
43- chemin des Terres Fortes

Le plan est consultable en Mairie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02/06/2025-05 : Adhésion à la convention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du RASED et explique que les membres du RASED interviennent déjà au profit des enfants de l'école municipale de Bresnay.

Monsieur le Maire présente la convention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

ACCEPTE

1. La convention avec le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
2. Les conditions financières qui s'y rattachent.

AUTORISE

1. Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02/06/2025-06 : Avis sur la cartographie des ZAEnR pour le territoire de la commune de Bresnay.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 05/02/2024-06 définissant les zones d'accélération de production d'énergie renouvelable sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 30/09/2024-06 qui donnait un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral confirmant la cartographie des zones retenues à l'échelle de la commune de Bresnay.

Monsieur le Maire dit que Monsieur le Préfet de l'Allier sollicite l'avis sur la cartographie des ZAEnR produite sur la base des délibérations initiales des communes.

Monsieur le Maire présente la carte des ZAEnR.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

DECIDE

1. d'émettre un avis favorable concernant la cartographie des zones d'accélération de l'énergie pour le territoire de la commune de Bresnay.

Monsieur ALLIX ne prend pas part au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Remarques et questions diverses :

Salle socioculturelle :

Le chiffrage pour le calcul de l'indemnité d'assurance est en cours, l'architecte mandaté par la commune a réalisé une consultation d'entreprises pour estimer le montant de la reconstruction à l'identique de la salle. Ce sera sur ce montant que l'assurance réalisera la décote de la vétusté pour calculer l'indemnité qui sera versée à la commune.

Espace multifonctionnel (chemin de l'ancien Lavoir) :

Les travaux sont presque terminés, le terrassement est en cours pour l'aménagement paysager. La végétalisation aura lieu à l'automne.

Logements communaux :

T5 rue des Anciens Maires : travaux estimés pour la remise en état : 140 000 € TTC. La consultation des entreprises devrait avoir lieu en septembre pour un début des travaux en fin d'année.

T4 rue des Anciens Maires : travaux de plomberie (sanitaire) réalisés par notre agent technique.

T2 rue des Anciens Maires : remplacement de la chaudière à gaz (qui est tombée en panne et n'était plus réparable). Le logement est à louer, une dizaine de visites sont programmées, un nouveau locataire devrait intégrer le logement courant du mois.

Studio rue de Souvigny : quelques visites sont programmées. Le logement avait été remis en location après le départ de la précédente locataire. Il avait été affecté à un nouveau locataire, celui-ci avait fait les démarches, déposé son dossier et toutes les pièces nécessaires, le contrat était établi, mais le jour de l'état des lieux, il ne s'est pas présenté et pas de nouvelles depuis. Nous avons donc remis le logement sur le marché.

Logement 5 chemin du Plaisir : les volets seront posés dans la semaine.

Local commercial rue des Anciens Maires : une visite a eu lieu et une seconde est programmée mardi 3 juin.

Autres travaux :

En raison d'infiltration d'eau à l'école, la couverture des chiens assis sur le toit a été réalisée pendant les vacances de printemps.

Courant juin-juillet, une alarme anti-intrusion sera installée à l'agence postale communale, elle sera financée par la Poste (1612€). La commune financera une petite partie à hauteur de 431€ pour équiper la salle du Conseil et pour quelques équipements supplémentaires.

Une armoire réseau et une antenne wifi extérieure ont été installées par notre agent technique et notre secrétaire pour permettre à la bibliothèque d'avoir un accès Internet.

Travaux de voirie : l'entreprise Colas réalisera les travaux de voirie début juillet dont la reprise de la route des Vernusses.

Bibliothèque :

La bibliothèque municipale est maintenant équipée du logiciel utilisé par le réseau des bibliothèques de Moulins Communauté et est donc maintenant connectée aux fonds documentaires de la médiathèque Samuel Paty, à la bibliothèque départementale et aux bibliothèques du territoire.

Travaux Auberge :

-Remplacement de la hotte d'aspiration avec pose nouveau conduit d'extraction d'air (5511€) et installation d'une sortie en toiture (741€).

-Reconstruction totale du plafond de la cuisine (1374€). Dépose du plafond faite par agent communal.

-Autres travaux (parquet 222€, carrelage 1137€...), VMC (1869€) , Plomberie (105€)...

Soit 10 959€ TTC de dépense sur le budget de fonctionnement des bâtiments communaux.

Verger de l'école :

Une table de pique-nique qui était sur l'aire de l'ancien Lavoir a été retirée, elle sera installée chemin du Roc et les deux tables qui sont chemin du Roc seront installées au verger de l'école pour que la classe puisse réaliser « école dehors ».

La fédération des chasseurs de l'Allier a réalisé sa dernière intervention auprès des enfants, celle-ci a consisté à la réalisation de nichoirs pour les oiseaux et les chouettes.

Table de ping-pong :

La directrice de l'école avait déposé un dossier auprès de la fédération de tennis de table pour que l'école participe à l'opération « Une École, Une Table ». Sur 1000 candidatures en France, 130 écoles publiques et 50 écoles privées ont été retenues. Dans l'Allier, deux écoles ont été sélectionnées dont celle de Bresnay. Le cadre du projet était destiné aux écoles affiliées à l'USEP et a été financé par des sociétés partenaires, Cornilleau, Initiatives, Kertrucks et par les communes. La commune de Bresnay a participé à hauteur de 250€. La table a été installée à l'école par notre agent technique et les enfants peuvent maintenant y jouer lors des récréations car un lot de raquettes et de balles a également été offert avec la table.

Terrain communal : Le Conseil a discuté du jardin communal actuellement en location au fond de l'impasse des Jacobins.

Barnum Région ARA :

La commune a déposé un dossier auprès de la région qui offrait des barnums aux communes qui le souhaitaient. Notre dossier est complet, nous attendons la réponse.

Fin de la séance à 19h30.

Le Secrétaire de séance,

Fait à BRESNAY

Le Maire,

